

CONTRAT DE SAILLIE
SAISON DE MONTE 2020
SWINCOMBETOR MONTY (GB)



LE VENDEUR

Mr Dominique SIMONIN
HARAS DU ROND PRE
591 Route de Bulgnéville
88140 Suriauville
Tél 06.61.11.55.08
mail hrp@bbox.fr

L'ACHETEUR

NOM.....
ADRESSE.....
.....
CP/VILLE.....
Tél

RESERVATION D'UNE SAILLIE POUR LA JUMENT :
N° SIRE : par.....
Race : et
Née en : par.....

Conditions :

Un chèque de 110 € TTC (100 € HT) correspondant au prix de la saillie, à l'ordre de M. Simonin, à la réservation.

L'attestation de saillie, faisant l'objet du présent contrat, ne sera délivrée qu'après règlement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur.

En cas de mort ou d'impossibilité de saillir de l'étalon, en cours de saison, toutes les saillies seront annulées de plein droit sans indemnité.

Sauf cas de force majeure, en cas de viduité de la jument attestée par un certificat vétérinaire avant le 1^{er} octobre 2020, la saillie sera reconduite l'année suivante (hors frais d'étalonnage).

La jument sera saillie en 2020 en monte naturelle chez :
M. Dominique SIMONIN
Haras du Rond Pré
88140 Suriauville
Tél. 06.61.11.55.08
mail hrp@bbox.fr

Fait à

le

LE VENDEUR

L'ACHETEUR

Le présent contrat signé par le vendeur et l'acheteur tient lieu de facture.